

## Les autres aides locales

### L'exonération de taxe foncière

Exonérations de taxe foncière **pendant 3 ans pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économies l'énergie :**

- de 50% à Betton et à Cesson-Sévigné.
- de 80% à St Sulpice-la-Forêt.

#### Comment demander cette aide

Rapprochez-vous du service des impôts de la commune où se trouve votre projet

## Aides au solaire

#### Aides solaires à Saint-Jacques-de-la-Lande

Dans le cadre du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable de la commune, une aide financière est apportée à tout habitant installant un **chauffe-eau solaire individuel**. **Pour plus d'information, contactez la direction de l'aménagement urbain de la commune au 02 99 29 75 54.**